

Date et heure de dépôt : Campus SCASC :

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

SEJOUR LE LAGON CORSE – PORTO-VECCHIO - 9/17 ANS
PAGE A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

RAPPEL

Il est désormais nécessaire d'actualiser / de créer votre dossier annuel d'ouverture de droits à chaque changement d'année civile directement **en ligne via le lien <https://claps.univ-amu.fr/>**.

Seuls les dossiers remis COMPLETS sont pris en compte.

Les enfants n'ayant pas bénéficié de stage/séjour depuis l'été 2023 sont prioritaires.

Seul le mail de confirmation envoyé par le SCASC rend l'inscription définitive.

Pièces à fournir :

- Attestation de Responsabilité Civile** (mention « extrascolaire » ou « vie privée » obligatoire), dont la date de validité couvre la période du séjour.
- Bulletin d'inscription SCASC.**
- Fiche d'inscription et fiche sanitaire** de REVE (p.3 et 4).
- Attestation d'aptitude à la pratique aquatique et nautique (p.6)**, possibilité de la remettre le jour du départ.
- Copies** : carnet de santé
- Carte identité de l'enfant**
- Paiement (cocher le ou les mode.s de paiement choisi.s) :**
 - Carte bancaire** (paiement en ligne en 1 ou 3 fois)
 - Chèque** bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université (possibilité acompte/solde, cf. conditions générales).
- Chèques-Vacances** (cf. p. 6 et 7 : Conditions Générales).
Maximum 90% du paiement. Vous devez remettre ces chèques lors du dépôt du dossier à votre SCASC de rattachement, et les libeller au crayon à papier au nom d'Association REVE.
- Adhésion** : un **chèque de 8.50 €** par enfant à l'ordre de l'association REVE à remettre avec le dossier d'inscription s'il s'agit d'un 1^{er} séjour avec l'association REVE en 2024.

TAUX DE SUBVENTION : %

PRIX : €

SÉJOUR LE LAGON CORSE
9/17 ANS- PORTO-VECCHIO (2A)

BULLETIN D'INSCRIPTION SCASC

Date(s) au choix :	
<input type="checkbox"/> Du lundi 8 au vendredi 19 juillet 2024	<input type="checkbox"/> Du samedi 3 au mercredi 14 août 2024
<input type="checkbox"/> Du samedi 20 au mercredi 31 juillet 2024	
Transport : merci de cocher votre choix	
<input type="checkbox"/> Marseille	<input type="checkbox"/> Aix-en-Provence

PARTICIPANT

Nom : **Prénom :**
Date de naissance : Sexe :

PARENT : H F

Nom d'usage..... Prénom :
 Père Mère Tuteur légal

Nom, prénom, courriel et téléphone du responsable légal de l'enfant, si différent du demandeur :
.....

CONJOINT.E/COMPAGNON (COMPAGNE)

Nom d'usage : Prénom :

Nom, prénom de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....
Tél. dom : Travail : Mobile :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.e, nom et prénom du demandeur.se :

.....

Certifie :

- que la demande concerne un enfant qui est à **ma charge fiscale** ;
- l'exactitude des renseignements ainsi que l'authenticité des pièces justificatives fournies ;

Accepte :

Les conditions générales, ainsi que les conditions d'annulation disponibles ci-dessous, dans le catalogue enfance et sur l'Intranet (<https://www.univ-amu.fr/fr/intramu/partir-en-vacances>)

Autorise/n'autorise pas :

L'organisateur et le SCASC à utiliser, sans limitation de durée, la ou les photographies ou films de mon enfant pour les usages suivants :

- 1/Publications nationales et régionales : oui non
- 2/Publications sur le blog ou la page Web uniquement pour la durée du séjour/stage : oui non
- 3/Publications destinées à des fins commerciales : oui non
- 4/Publications AMU en interne (Intranet, affiches internes) : oui non

Fait à, le Signature précédée de « Lu et approuvé »



FICHE SANITAIRE DE LIAISON ET D'INSCRIPTION

1) LE SEJOUR : Lieu : Dates :
Comité d'entreprise : Individuel

2) LES DOCUMENTS A FOURNIR :

*Uniquement pour les séjours à l'étranger : Photocopies ou Scan avant le départ et originaux le jour du départ :

- Carte Nationale d'Identité ou du Passeport (**Vérifier leur validité avant l'inscription**).
- L'Autorisation de sortie du territoire (formulaire signé par l'un des parents).
- La photocopie de la pièce d'identité du parent signataire.
- La photocopie du livret de famille, si le nom de l'enfant est différent de celui du parent signataire.
- La Carte Européenne d'Assurance Maladie (À récupérer auprès de la sécurité sociale).

*Pour les séjours avec baignades ou activités aquatiques :

- Attestation d'aptitude à la pratique d'activités aquatiques

3) L'ENFANT : Nom : Prénom :
Date de naissance : Garçon Fille

4) MEDICAL : (A remplir avec le carnet de santé, ne pas nous fournir les photocopies)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date dernier rappel	Vaccins recommandés	Oui	Non	Date dernier rappel
DTP				HEPATITES B			
Ou TETRA COQ				ROR			
				BCG			
				Autres			

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication.

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui (Joindre ordonnance) Non

A t'il déjà eu les maladies suivantes :

ANGINE	<input type="checkbox"/>	RHUMATISME	<input type="checkbox"/>	SCARLATINE	<input type="checkbox"/>	OTITE	<input type="checkbox"/>
OREILLONS	<input type="checkbox"/>	COQUELUCHE	<input type="checkbox"/>	VARICELLE	<input type="checkbox"/>	COVID (date ?)	<input type="checkbox"/>
ROUGEOLE	<input type="checkbox"/>	RUBEOLE	<input type="checkbox"/>				

L'enfant a-t-il des allergies ?

MEDICAMENTEUSES Non Oui

ALIMENTAIRES Non Oui

AUTRES Non Oui

ASTHMES Non Oui A l'effort Allergique

EPILEPSIE / DIABETE / AUTRES Non Oui

Conduite à tenir ou joindre un PAI ou certificat médical :

5) **REGIMES ALIMENTAIRES** : Merci de préciser avec exactitude le type de régime (Sans porc, sans viande, végétarien...), les aliments non tolérés, ou autres précisions alimentaires :

6) **RECOMMANDATIONS DIVERSES** : Lunettes, appareil dentaire, appareil auditif, antécédents d'accidents, d'opérations, pathologie, handicap, comportement ?

L'enfant mouille-t-il son lit ? Oui Non Occasionnellement
S'il s'agit d'une fille est-elle réglée ? Oui Non
L'enfant sait-il nager ? Oui Non Avec brassière de sécurité
Votre enfant part-il en colonie pour la 1ère fois ? Oui Non
Noms et prénoms des enfants avec qui il a des affinités ?

J'autorise mon enfant à pratiquer les sports et activités proposées
Sports et activités dont la pratique n'est pas autorisée :

7) **RESPONSABLE DE L'ENFANT** : Père : Mère : Tuteur :

Nom : Prénom :

Numéro de Sécurité sociale sur lequel l'enfant est rattaché :

Adresse du domicile :

Mail :

Téléphone domicile :

Téléphone bureau :

Téléphone portable : Mère :

Père :

Personne à joindre en cas d'absence des parents :

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.

J'autorise le responsable du séjour à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je m'engage à rembourser l'association REVE les frais médicaux et pharmaceutiques nécessaires à mon enfant durant le séjour.

Je m'engage à prendre en charge les suppléments dus à un retour individuel de mon enfant en cas de renvoi, aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

Date :

Signature :



Pôle administratif : cb@associationreuve.fr

327 Bd Michelet 13009 Marseille - 04 91 73 59 94

TROUSSEAU ÉTÉ

SEJOUR : _____
 NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____
 NE PAS OUBLIER DE MARQUER LE LINGE DE VOTRE ENFANT

	PARENTS AU DEPART	REVE A L'ARRIVEE	REVE AU RETOUR
SLIP, CULOTTE, CALEÇON			
PAIRE DE CHAUSSETTE			
TRICOT DE PEAU			
PYJAMA			
TEE SHIRT MANCHE LONGUE			
TEE SHIRT			
SWEAT SHIRT/PULL			
PANTALON/JEAN			
PANTACOURT			
ROBE/JUPE			
SURVETEMENT			
SHORT			
BLOUSON			
K-WAY			
CASQUETTE			
MAILLOT DE BAIN			
SERVIETTE DE PLAGE			
CREME SOLAIRE			
LUNETTE DE SOLEIL			
PANTOUFLE			
BASKET			
CHAUSSURE			
SAC POUR LINGE SALE			
SERVIETTE DE TOILETTE			
GANT DE TOILETTE			
NECESSAIRE DE TOILETTE			
PETIT SAC A DOS			
GOURDE			
LAMPE DE POCHE			



PLACER CETTE FICHE EN VUE DANS LA VALISE/SAC

**ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES
AQUATIQUES ET NAUTIQUES**

(Accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles, arrêté du 25 Avril 2012)

Je soussigné : Nom : Prénom :

- Titulaire du titre de maître nageur sauveteur
- Titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
- Titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif
- Représentant des autorités de l'éducation nationale

Etablissement d'appartenance :

atteste que l'enfant : Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Aptitude vérifiées et acquises :

- Effectuer un saut dans l'eau
 - Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
 - Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
 - Nager sur le ventre pendant 25m
 - Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
- Le test doit être réalisé sans brassière.

Signature : Fait à **Le** :

Test admis en équivalence : Le Sauv'Nage / L'attestation du Savoir Nager Scolaire

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SCASC

VACANCES 2024 (À conserver par l'agent AMU)

Public : Stages et séjours : 6/17 – BAFA : 16/21 ans

- Les activités proposées sont ouvertes uniquement aux enfants à la charge fiscale des personnels d'AMU, c'est-à-dire vivant dans le foyer de l'agent. **En cas de divorce/séparation** : l'agent doit attester que l'enfant concerné par la demande de stage/séjour est à sa charge fiscale. **Familles recomposées mariées ou pacées** : les enfants du conjoint non personnel de l'Université sont bénéficiaires s'ils sont à la charge fiscale du couple.
- Les enfants à charge des personnels en activité sont bénéficiaires depuis leurs 6 ans jusqu'à la veille de leur majorité.
- Les jeunes de 17 ans révolus, peuvent s'inscrire à un séjour avec subvention même s'ils atteignent les 18 ans au cours du séjour. Aucune inscription possible si le jeune a atteint 18 ans le 1^{er} jour du séjour.
- Pour les stages BAFA uniquement, l'âge limite est fixé à 21 ans.
- Le personnel AMU devra continuer d'être bénéficiaire du SCASC et donc en activité durant le déroulement du stage/séjour de son enfant.
- Les orphelins d'un personnel AMU décédé sont bénéficiaires dans les mêmes conditions.

Inscriptions Enfance

1. **Nouveauté** : Il est désormais nécessaire d'effectuer votre dossier annuel d'ouverture de droits à chaque changement d'année civile directement en ligne via le lien <https://claps.univ-amu.fr/>. La subvention sera déterminée pour l'ensemble de l'année civile 2024, à partir des informations et des justificatifs fournis.
2. Respect obligatoire des dates et horaires de la campagne. Selon les cas, des listes d'attente sont établies en fonction du volume de la demande et du nombre de places mises à disposition par le prestataire (contraintes hébergement et transport et autres CSE inscrits). Une priorité est donnée aux familles qui n'ont pas bénéficié d'un stage/séjour subventionné du Catalogue Enfance du SCASC lors des vacances précédentes. De plus, en cas de départage, les dates et heures de réception du dossier par le SCASC servent de référence supplémentaire dans la constitution des listes des participants.
3. Toute inscription s'accompagne du dépôt du **dossier d'inscription complet signé + pièces justificatives + règlement au SCASC (selon les modalités choisies)** à votre bureau SCASC ou par mail (les adresses des différents campus sont disponibles en dernière page).
4. Si le dossier contient des adhésions/timbres, etc., il devra être remis en mains propres sur le campus dont relève l'agent, ou adressé par voie postale/navette dans le respect des dates d'inscription.
5. L'inscription sera confirmée par un mail du SCASC.

Subvention applicable sur le tarif « Organisme »

- La subvention SCASC est attribuée pour un seul séjour OU pour 1 ou 2 stages maximum, par enfant et pour chaque période de vacances scolaires. **IL N'EST DONC PAS POSSIBLE QU'À LA FOIS UN STAGE ET UN SÉJOUR SOIENT SUBVENTIONNÉS POUR UN MÊME ENFANT DURANT UNE MÊME PÉRIODE DE VACANCES.**

Règlement :

- **Paiement par carte bancaire⁽¹⁾ ou chèque bancaire⁽²⁾ :**
 - Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Agent Comptable d'AMU.
 - Le chèque ne doit comporter ni rature, ni plus de deux chiffres après la virgule.
- En cas de fratrie**, le règlement par chèque peut être groupé s'il s'agit des mêmes stages et séjours, sur les mêmes périodes.
 - **Pour les stages/séjours dont le montant à charge de l'agent est ≤ à 90 € :**

- Paiement de la totalité au dépôt du dossier (chèque) ou à la réception du mail de confirmation (CB)
 - **Pour les stages/séjours dont le montant à charge de l'agent est > à 90 € :**
 - Paiement de la totalité au dépôt du dossier (chèque) ou à la réception du mail de confirmation (CB)
- OU**
- Paiement en plusieurs fois :

(1) CHÈQUE BANCAIRE :

1 acompte de 50% au dépôt du dossier et 1 chèque de solde de 50% le mois suivant l'inscription.

Les chèques doivent être remis en main propre ou envoyés par voie postale/navette à votre SCASC Campus. En cas d'envoi, merci d'en faire un scan et de l'adresser à : scasc-enfance@univ-amu.fr

(2) CARTE BANCAIRE :

Possibilité de payer en 3 fois sur base de l'échéancier qui vous sera proposé lors du mail de confirmation.

Si votre paiement n'intervient pas dans les délais impartis par le SCASC, votre inscription sera annulée à vos frais.

➤ **Paiement en Chèques-Vacances (ANCV) (dans la limite de 90% du prix du stage/séjour) :**

L'ensemble des Chèques-Vacances doit être remis lors du dépôt du dossier à votre bureau SCASC Campus. Le reste à charge devra être réglé par CB ou chèque bancaire. Le paiement en plusieurs fois reste néanmoins possible si la somme due restante est d'un montant supérieur à 90€.

Les Chèques-Vacances doivent être libellés au nom de l'organisme proposant le stage/séjour, au crayon à papier, dans l'attente de la validation de l'inscription (ex : REVE). Si l'inscription n'est pas validée, vos Chèques-Vacances vous seront remis en main propre par votre SCASC Campus ou renvoyés par lettre recommandée avec AR en cas d'impossibilité de vous déplacer.

Annulation après la validation des inscriptions par le SCASC

- Tout stage/séjour débuté est dû dans son intégralité.
- Les conditions d'annulation dépendent des politiques commerciales de chaque partenaire.
- **Lors de chaque annulation, les parents doivent en informer le prestataire Enfance (REVE, La Ligue, SMUC...) et le SCASC par écrit en transmettant les justificatifs.**
- Les retenues et remboursements éventuels sont gérés par le SCASC. C'est le SCASC qui effectuera un virement crédit au bénéfice du parent ou qui lui demandera un complément de paiement. Si un parent annule un stage/séjour, sans motif valable et sérieux, le SCASC se réserve le droit de demander aux parents le paiement de 100% du prix organisme du stage/séjour (prix payé par l'agent + partie subventionnée).
- Les coordonnées des prestataires Enfance sont disponibles sur le site Intranet d'Aix-Marseille Université, et en bas de chaque page du Catalogue qui les concerne.
- Lors du stage/séjour, l'enfant est sous la responsabilité du prestataire Enfance. S'il est renvoyé pour comportement inadapté, les frais de transport seront à la charge des parents. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué. Le SCASC et le prestataire pourront prendre des sanctions à l'encontre de l'enfant sur les inscriptions à venir.

SCASC CAMPUS VACANCES ETE 2024

Inscriptions :

Du lundi 18 mars à 09h au lundi 25 mars 2024 à 12h

Toute inscription s'accompagne du dépôt du dossier d'inscription complet signé + pièces justificatives + règlement au SCASC (selon les modalités choisies). Si le dossier **contient des adhésions/timbres**, etc., il devra être remis en mains propres sur le campus dont relève l'agent (si la situation sanitaire le permet), ou adressé par voie postale/navette dans **le respect des dates d'inscription**.

Pour tous renseignements : Contactez vos campus (liste ci-dessous)

Campus Aix

scasc-aix@univ-amu.fr
Skype : celine.dufort@univ-amu.fr
04 13 55 30 25

Horaires en présentiel :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
9h - 12h30 / 13h30 - 16h

Fermé les mercredis

Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars

Sites extérieurs rattachés :

IAE-Arbois-MMSH-IRT-IECJ-IMPGT-SUFA-
UTL Aix-Forbin-Montperrin-INSPE-SUAPS-
IUT-Aix IUT-Salon

Campus Marseille Centre

scasc-centre@univ-amu.fr
04 13 55 05 31

Horaires en présentiel :

Lundi :
9h-12h30 / 13h30-16h
Mardi, jeudi & vendredi :
9h-12h30

Sites extérieurs rattachés :

Place Le Verrier-Les Olives-Droit et FEG
Canebière (Puis de Chavanne-Colbert-Ilot du
Bois) - Digne-Aubagne-Arles-Avignon

Campus Étoile

scasc-etoile@univ-amu.fr
Skype : coralie.maisonneuve@univ-amu.fr
Tel : 04 13 94 51 19

Horaires en présentiel :

Du lundi au jeudi :

9h-12h30 / 13h30-16h

Vendredi en télétravail :

9h-12h30 / 13h30-16h

(vous pouvez déposer le dossier au courrier)

Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars

Sites extérieurs rattachés :

Dépt. IUT St-Jérôme, Salon de Provence

Campus Luminy

scasc-luminy@univ-amu.fr
Skype : alexandre.emelina@univ-amu.fr
04 13 94 59 31

Horaires en présentiel :

Lundi mercredi jeudi et vendredi :
9h-12h30 / 13h30-16h00

Sites extérieurs rattachés :

Joseph Aiguier-OSU Endoume-Dépt IUT La
Ciotat-Pôle de Gap

Site Pharo

scasc-pharo@univ-amu.fr
Skype : sophie.sanchez.1@univ-amu.fr
04 91 32 41 61

Horaires en présentiel :

Lundi :
8h30-12h30 / 13h15-17h00
Mercredi, Jeudi, Vendredi :
8h30-12h30

Campus Timone

scasc-timone@univ-amu.fr
Skype : sabine.goitre@univ-amu.fr
04 91 32 43 54

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi en présentiel :

9h-12h30 / 13h30-16h

Vendredi en télétravail :

9h-12h30 / 13h30-16h

Fermé les mercredis

Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars

Sites extérieurs rattachés :

SIUMPPS, EJCAM, UTL Marseille

Nord : Faculté de Médecine site Nord - EU3M